APRÈS ART. 3 N° 26

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2023

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE - $(\mathrm{N}^{\circ}$ 947)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 26

présenté par M. Turquois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.